



LA VILLE DE QUEBEC

REGLEMENT No. 1966

Pour amender le règlement de zonage du district Les Saules

A une assemblée du Conseil de Ville de la Ville de Québec, tenue à l'Hôtel de Ville dans la dite Ville le vingt-troisième jour de novembre mil neuf cent soixante-onze (1971) conformément à la loi et en vertu d'un règlement passé par le Conseil, en conséquence d'icelle, et après l'accomplissement exact de toutes les formalités prescrites par le statut en tel cas fait et pourvu, à laquelle assemblée sont présents la majorité absolue des membres composant ledit Conseil de la Ville de Québec, c'est à savoir:

LE PRESIDENT DU CONSEIL
Le Conseiller OLIVIER SAMSON

SON HONNEUR LE MAIRE,
J.-GILLES LAMONTAGNE

LES CONSEILLERS
BLAIS
BLANCHET
BOUCHARD
CAREAU
CHARLAND
CLERMONT
COULOMBE

LA FORCE
LANGLOIS
MOISAN
PELLETIER
ROBITAILLE
ROY
TROTIER

Lu pour la première fois le 16 novembre 1971

Avis dans Le Soleil

Lu pour la deuxième fois et adopté le 23 novembre 1971

Approuvé par le Ministre des Affaires Municipales le 7 décembre 1971

ATTENDU les dispositions de l'article 15 de l'annexe I du chapitre 90 des lois de 1969,

IL EST ORDONNE et STATUE par règlement du Conseil Municipal de la Ville de Québec, et ledit Conseil ORDONNE et STATUE comme suit, savoir:

1.—Le règlement numéro 70 de Ville Les Saules adopté le 20 février 1964 et ses amendements est de nouveau amendé en modifiant le plan de zonage faisant partie intégrante dudit règlement comme suit:

Les zones RB-2 et CC-5 sont modifiées en créant à même ces deux zones une nouvelle zone CA-3 telle que délimitée de couleur orange sur le plan joint au présent règlement, préparé par le service d'urbanisme de la Ville de Québec en date du 22 octobre 1971.

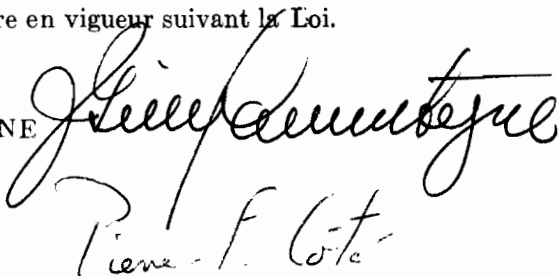
2.—Le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi.

Assentiment donné

(S) J.-GILLES LAMONTAGNE
Maire

Contresigné et Certifié

Le Greffier de la Ville
(S) PIERRE F. COTE, avocat

The block contains two handwritten signatures in dark ink. The first signature, written over the name J.-Gilles Lamontagne, is a cursive script that reads "J.-Gilles Lamontagne". The second signature, written below the first and over the name Pierre F. Côté, is also in cursive and reads "Pierre F. Côté".